

+

**Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC**  
**Du 13 février 2024**

L'an deux mil-vingt-quatre, le treize février à vingt et une heure, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil Municipal de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, sous la présidence de Monsieur Yves ATTOU, Maire de la commune de SAINT CHRISTOPHE SUR ROC, dûment convoqués le 8 février 2024 par courriel.

**Présents :** Membres du Conseil Municipal :

Yves ATTOU, Jean-François BARRAUD, Amélie BAUDRY, Jérémy BELEAU, Martine HARDY, Nadège JEANTY, Liliane LAPOMME, Jérôme MASSÉ, Jeannine MATTIO et Caroline ROULEAU.

**Excusés :** Jean-François BRANGER, Camille COCAGNE, Mélanie GAILLARD, Pierric MAHU et Nelly PROVOST.

**Article L2121-1 du CGCT :** Jean-François BRANGER *donne pouvoir* à Jérôme MASSÉ, Camille COCAGNE *donne pouvoir* à Yves ATTOU, Mélanie GAILLARD *donne pouvoir* à Jeannine MATTIO, Nelly PROVOST *donne pouvoir* à Amélie BAUDRY

**Secrétariat de séance :** Amélie BAUDRY

**ORDRE DU JOUR :**

**-Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 09/01/2024 :** Une remarque est formulée au sujet du rôle du ou de la secrétaire de séance. Le procès-verbal est **approuvé à 13 voix pour et 1 abstention.**

-Désignation d'une secrétaire de séance : **Amélie BAUDRY**

**1- Affaires générales et extérieures ;**

1-1 Approbation des comptes administratifs et de gestion BP et Budget annexe 2023 :

A Budget de la commune :

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF COMMUNE 2023							
BUDGET PRINCIPAL							
Fonctionnement				Investissement			
Recettes d'exercice 2023			457 415,02 €	Recettes d'exercice 2023			34 539,37 €
Dépenses d'exercice 2023			413 369,05 €	Dépenses d'exercice 2023			65 445,76 €
Solde exercice 2023			44 045,97 €	Solde exercice 2023			- 30 906,39 €
Résultats cumulés au 31/12/2022			150 877,31 €	Résultats cumulés au 31/12/2022			7 904,98 €
Part affectée à l'investissement			30 000 €				
Résultat de clôture 2023			164 923,28 €	Résultat de clôture 2023			- 23 001,41 €
Résultat d'exécution du budget principal :				141 921,87 €			

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL :

+ 164 923,28 € - 23 001,41 € = + 141 921,87 €

## B Budget du Lotissement « Les Jardins du Fombrellier »

Colonne1	Colonne2	Colonne3	Colonne4	Colonne5	Colonne6	Colonne7	Colonne8
ADOPTION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF LOTISSEMENT 2023							
BUDGET PRINCIPAL							
Fonctionnement				Investissement			
Recettes d'exercice 2023		53 612,67 €		Recettes d'exercice 2023		41 061,35 €	
Dépenses d'exercice 2023		41 586,29 €		Dépenses d'exercice 2023		50 233,07 €	
Solde exercice 2023		12 026,38 €		Solde exercice 2023		-9 171,72 €	
Résultats cumulés au 31/12/2022		-11 550,32 €		Résultats cumulés au 31/12/2022		9 171,72 €	
Résultat de clôture 2023		476,06 €		Résultat de clôture 2023		0,00 €	
Résultat d'exécution du budget lotissement :				476.06 €			

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET LOTISSEMENT : 476.06 € + 0 € = **476.06 €**

RESULTAT D'EXECUTION DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS DES SERVICES NON PERSONNALISES = +**142 397.93 €**

### Vote des comptes de gestion et administratifs 2023

Monsieur le Maire se retirant de la séance, la doyenne et 1<sup>ère</sup> Adjointe au Maire préside le débat et met en délibération les Comptes de Gestion et Administratifs de 2023 ;

**Après en avoir délibéré, Le conseil municipal adopte par 12 voix pour les comptes de gestion et administratifs de 2023.**

**Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents émis par le Comptable du Trésor Public**

#### 1-2 Affectation du résultat 2023 sur 2024 :

##### ➤ **Budget Principal**

- Affectation du résultat section Fonctionnement de la commune au 002 Report à nouveau

+ 164 923,28 €

- Affectation du résultat section Investissement de la commune au 001 Report à nouveau

- 23 001,41 €

##### ➤ **Budget Lotissement : « Les jardins du Fombrellier »**

- Affectation du résultat section Fonctionnement du Lotissement au 002 Report à nouveau

+ 476.06 €

- Affectation du résultat section Investissement du Lotissement au 001 Report à nouveau

+ 0 €

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité ces affectations.**

Monsieur le Maire propose d'affecter à l'investissement 2024 au compte 1068 la somme de **23 001.41 €** en prélèvement au 002 du report à nouveau de 2023.

#### 1-3 Taux de fiscalité directe :

Une note de la DGFIP recommande aux communes d'attendre l'envoi des bases de l'État 1259 et de prendre attache auprès de leur Conseiller aux Décideurs Locaux (CDL) par rapport aux règles de calcul des pourcentages.

Monsieur le maire et les adjoints réunis proposent au Conseil Municipal une majoration des taux de TFB, TFNB et THS de 2%, sous réserve de validation du CDL.

Rappel des taux  
2022 : +2% - 2023 : + 0%

Le Conseil Municipal donne un accord de principe sur cette majoration et remet le vote des taux ultérieurement

#### 1-4 Vote des subventions pour le BP 2024 :

Il est proposé de reconduire le montant des subventions 2023 pour les associations bénéficiaires l'an passé et d'ajouter l'AICM et le foyer coopératif du Collège de Champdeniers, soit :

Nom des associations	Montant de la subvention
A.P.E	360 €
Coopérative scolaire	1250 €
Les Guidons du Roc	200 €
ACCA	60 €
Subvention exceptionnelle coopérative scolaire (Classe de mer Brétignolles/Mer, sous réserve)	460 €
Culturoc	1500 €
AICM	50 €
Conciliateur de justice	50 €
Foyer coopératif Collège de Champdeniers	50 €
CSC – Participation « Tous en Scène »	168 €
USEP	200 €
Fondation du Patrimoine	75 €
ADMR	60 €
TOTAL	4483 €

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces subventions.**

### 2-Commission 2 Affaires scolaires et sociales

#### 2-1 Délibération dispositif « argent de poche » opération 2024 :

La Maison de l'Emploi et des Entreprises de Parthenay et de Gâtine relance pour 2024, le dispositif « argent de poche ». Le dispositif mis en place en 2023 a reçu un franc succès et les jeunes volontaires ont été très volontaires et satisfaits. Aussi, Monsieur le Maire et les adjoints, d'un commun accord proposent au conseil municipal de le reconduire pour 2024 sur la base de 40 demi-journées x 15 € pour un budget de 600 € qui sera porté au compte 65888.

**Le conseil Municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les documents y afférant.**

### 3- Commission 3 Travaux et Urbanisme ;

#### 3-1 Documents d'urbanisme ;

DP 07924124P0001 : Parcelles AC158-160 : pose de 11 panneaux photovoltaïques en toiture : en attente de l'avis de l'ABF.

Cua 07924124P0001 : Parcelles A60-61-850-851-853 : arrêté informel du 02/02/2024 : arrêté informel du 02 février.

CUb 07924124P0002 : Parcelle A706-818 : réhabilitation d'une grange en maison d'habitation et possibilité de construction supplémentaire : en cours

DP 07924124P0002 : parcelles A58 : fermeture d'un préau par une baie vitrée.

#### 3-2 Emplacement et convention « Foodtruck » Place de l'Église :

Une demande a été formulée pour accueillir un camion Foodtruck sur la commune 1 soir par semaine.

Après étude, Le maire et les Adjointes réunis proposent au conseil municipal d'établir une convention pour un emplacement le samedi sur la Place de l'Église sur la base du tarif de 7€/samedi calendaire.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire d'établir et de signer la convention.**

#### 3-3 Aménagement du Centre Bourg :

Réunion de travail avec le maître d'œuvre Scape le 5 février en présence du maire et de la 1<sup>ère</sup> adjointe

Difficulté avec la subvention leader de 25000 € : il est demandé de terminer les travaux avant le 1<sup>er</sup> juillet 2024

Une dérogation sera demandée au syndicat du Pays de Gâtine.

Echéancier :

- Finalisation du Dossier de consultation des entreprises début avril
- Consultation mi-avril
- Réponse mi-mai

Début des travaux en juillet

#### 3-4 Bail Bâtiment industriel :

Monsieur Jean-Luc Baley, directeur général de la SAS Martin a demandé à Monsieur le Maire de ne conserver que le hangar avec accès indépendant (la partie avec les locaux des associations et les toilettes publiques libérée) au motif du ralentissement de l'activité.

Il est proposé de délibérer pour établir un bail à façon à compter de l'échéance du précédent, soit du 20/04/2024 pour une durée d'un an renouvelable au tarif mensuel de **606,58 €** (loyer du 1<sup>er</sup> bail 500 € majoré selon l'indice des loyers commerciaux depuis 2018).

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire d'établir un nouveau bail au 20/04/2024.**

#### 4- Commission 4 Communication et animation :

##### 1 Rapport de la commission :

- Une rencontre avec Culturoc se tiendra le 1<sup>er</sup> mars à 19h (à confirmer)
- un projet de jeux inter-villages est en cours d'organisation par le Syndicat du Plan d'eau de Cherveux-Saint Christophe pour le 22 juin 2024
- Un nouvel administrateur est en place à la Cie Carabosse : il s'agit de Julien Chatel
- Prochaine réunion de la commission animation : 22 février 17h00 en mairie

#### 5- Commission 5 Environnement :

##### 5-1 Nouveaux tarifs location salle et matériels :

Sur proposition de la commission « location de salle » qui a travaillé sur les fonctionnements, les conventions et les tarifs, Monsieur le Maire et les adjoints proposent au conseil municipal de nouveaux tarifs de location qui seront applicables à compter du retour de la délibération de la préfecture.

SALLE COMMUNALE	ÉTÉ			HIVER			CAUTION
	½ journée	1 jour	2 jours	½ journée	1 jour	2 jours	
Particuliers							
Commune	55*	110	170	70	130	220	200
Hors commune	75	150	220	90	180	270	200
Associations	0	0	0	0	0	0	200

\*Tous les prix s'entends en €

MATÉRIEL (Réservé à la commune)				
Type de matériel	LOUEUR	CAUTION	1 JOUR	2 JOURS
TIVOLI 3X3	Association commune ou hors commune partenaire	1000*	0	0
	Particulier commune	1000	30	50
Type de matériel	LOEUR	CAUTION	1 JOUR ou W/E	/JOUR EN SUS
TABLES PLIANTES 6/8 PAX	Association commune ou hors commune partenaire	100	0	0
	Particulier commune	100	3	1
BANCS	Association commune ou hors commune partenaire	100	0	0
	Particulier commune	100	0	0
CHAISES	Association commune ou hors commune partenaire	100	0	0
	Particulier commune	100	0	0

\*Tous les prix s'entendent en €

**Le conseil municipal, à l'unanimité, valide ces tarifs et reportent la question du grand Tivoli après réexamen de la commission.**

## 5-2 Aménagement du cimetière :

### **1. Préservation de la santé et biodiversité**

L'arrêté du 21 /01/2021 confirme l'interdiction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les lieux privés et publics dont les cimetières. Les communes ont donc obligation d'adapter la gestion des cimetières à la réglementation pour la préservation de la biodiversité et la protection de la santé des usagers et professionnels.

Nombre de communes ont amorcé il y a déjà des décennies une transformation majeure du minéral au végétal dans leurs cimetières devenus des lieux de protection et production de biodiversité et des espaces vivants de recueillement.

### **2. Les choix funéraires**

Ils se sont diversifiés au cours des dernières décennies, inhumation, crémation et dispersion des cendres ; les communes se doivent de s'adapter et répondre aux besoins nouveaux.

### **3. Parking**

Le cimetière de St Christophe a un handicap majeur d'absence de parking sécurisé. Les projets de création se sont heurtés à l'impossibilité d'acquérir une parcelle adjacente. Le projet sera étudié à nouveau.

**Le projet répondra à ces divers objectifs et s'étalera sur plusieurs années**

#### **I. Végétalisation des espaces 2021 2023**

- ✓ Plantations arbres, arbustes et fleurissement des murs,
- ✓ Création d'espaces ombragés.
- ✓ Enherbement progressif des allées

En respect de la législation, la commune abandonne l'utilisation des pesticides et modifie les techniques d'entretien plus respectueuses de l'environnement et de la santé des usagers et professionnels intervenant dans le cimetière.



Peu à peu les techniques d'entretien s'ajustent.



#### **II. Aménagement des espaces**

- ✓ **Création de points d'eau supplémentaires, habillage des points d'eau**

- ✓ **Installation de lieux de pause**



- ✓ **Habillage du local poubelle**



- ✓ Plan du cimetière actualisé et amélioré



### III. Création d'un jardin du souvenir 2024

- ✓ Aménagement de concessions individuelles pour les urnes funéraires
- ✓ Aménagement d'un espace commun de dispersion des cendres

Cimetière naturel de Souché Niort

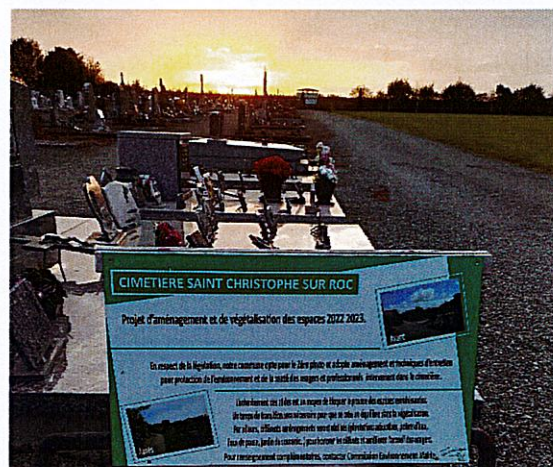


Exemple de stèle



### Communication

- Info dans le bulletin, bilan des chantiers participatifs
- Panneau entrée cimetière



### 6 Agenda Prévisionnel

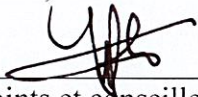
<u>Mer 14 fév (18h30)</u>	Rencontre entreprise Michaud	Mairie
<u>Mer 21 fév (18h30)</u>	Ag du Crédit Agricole	Salle de Champdeniers
<u>Sam 24 fév (9h)</u>	Chantier participatif	Cimetière
<u>Ven 1<sup>er</sup> mars (19h)</u>	Réunion commune/Culturoc (sous réserve de modif)	Mairie
<u>Mar 12 mars (20h30)</u>	Conseil municipal	Mairie

## 7 Questions diverses et échanges d'informations ;

- Signalement de la porte cassée de la boîte à livres du parking de l'école
- Les trottoirs sont glissants : ils vont être nettoyés après l'hiver
- Lumière défectueuse de la Rue du Faîte : la commune est en attente du contrat IRIS avec Séolis pour l'entretien des lampadaires
- APE : réorganisation de l'espace des bacs de jus de pommes : proposition de rack pour gain de place
- Remarque sur les repas végétariens : à étudier
- Composteurs collectifs : la commune en a commandé 2 mais le SICTOM est en rupture de stock. Emplacement à définir
- Prendre en compte pour l'aménagement du centre Bourg des livreurs de gaz, fioul ou pellets afin que les livraisons puissent se faire sans éprouver les aménagements
- Remplacement de l'agent technique (maladie mars 24) : recrutement en cours
- rapport de Mr Attou sur l'étude du bureau d'étude Citadia à la CCVG sur la loi Zéro Artificialisation Nette et les conséquences sur le PLUi et sur le projet de Parc résidentiel de loisirs au plan d'eau
- Rapport de camille Cocagne arrivant enfin de séance de la réunion sur les jeux inter-villages du syndicat du plan d'eau : jeux en équipes de 5 à 10 personnes, participation financière des 2 communes à étudier pour, notamment l'accueil de groupes de musique (fête de la musique) et les lots équipes gagnantes.

Le prochain conseil municipal aura lieu le **mardi 12 mars 2024** à 20h30.  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 22h50.

Le Maire, Yves ATTOU



La secrétaire Amélie BAUDRY

Adjoints et conseillers	
Jean-François BARRAUD	Jean-François BRANGER représenté par Jérôme MASSÉ
Jérémy BELEAU	Camille COCAGNE représentée par Yves ATTOU 
Mélanie GAILLARD représentée par Jeannine MATTIO	Martine HARDY
Nadège JEANTY	Liliane LAPOMME
Jérôme MASSÉ	Jeannine MATTIO
Nelly PROVOST représentée par Amélie BAUDRY	Caroline ROULEAU